



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le soutien de la Ville au Festival international du film fantastique de Neuchâtel (NIFFF)

(Du 2 novembre 2015)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport d'information, nous répondons au postulat No 172 (13-502) du groupe socialiste, par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, déposé et développé le 3 juin 2013 et accepté tacitement par votre Conseil le 24 juin de la même année, postulat ainsi libellé : « Pour un soutien pérenne au NIFFF ». Ce postulat a la teneur suivante :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'être partie prenante avec l'Etat de Neuchâtel à une convention de soutien au NIFFF ».

Son développement était le suivant :

« L'abrogation de la taxe sur les spectacles aura pour effet domino de modifier considérablement le système de soutien aux activités cinématographiques de notre Canton. En effet, une partie importante de la taxe était jusqu'alors versée au Fonds cantonal d'aide au cinéma. La taxe disparaissant, la Ville n'a plus de raison d'alimenter

ledit fonds. Or, nous ne voulons pas, comme effet pervers de l'abrogation de la taxe sur les spectacles, que la disparition de ce fonds sonne le glas du soutien qu'apporte l'Etat de Neuchâtel au NIFFF, manifestation importante de notre vie culturelle, soutenue notamment par la Confédération. Nous souhaitons dès lors que le Conseil communal prenne contact avec l'Etat de Neuchâtel, afin de déterminer ensemble une convention qui pérenniserait le soutien conjoint de la Ville et de l'Etat au Festival international du film fantastique de Neuchâtel. »

1. Subvention régulière pour compenser la disparition de la taxe sur les spectacles

Conscient de l'impact que la suppression de la taxe sur les spectacles aurait sur le financement du cinéma en ville de Neuchâtel, notre Conseil a proposé avec succès au Conseil général de réintroduire à compter de 2015 un soutien communal direct - via des subventions régulières inscrites au budget - aux acteurs culturels actifs dans le domaine du cinéma sur le territoire communal, à savoir le NIFFF, mais aussi La Lanterne magique, Passion Cinéma et la Fête du cinéma. La décision d'abolir la taxe sur les spectacles ne s'est donc pas répercutée négativement sur notre soutien financier au NIFFF, au contraire.

Nouvelles subventions régulières inscrites au budget dès 2015 suite à l'abolition de la taxe sur les spectacles :

NIFFF : 100'000 francs (avant 2015 : 50'000 francs)

Passion Cinéma : 10'000 francs (avant 2015 : 0 franc)

Lanterne magique : 65'000 francs (avant 2015 : 20'000 francs)

Fête du cinéma : 6'000 francs (avant 2015 : 0 franc)

2. Abrogation de la loi cantonale sur le cinéma et disparition du Fonds cantonal

Le 24 juin 2015, le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé la loi cantonale sur le cinéma, du 28 janvier 2003. Avec cette loi a disparu également le Fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique que la loi instituait à son article 2 et qui servait à soutenir les acteurs culturels du domaine du cinéma. Pour mémoire,

ledit fonds était alimenté paritairement par les villes - La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel - et par l'Etat. A partir de 2015, les Villes et l'Etat sont revenus à la situation qui prévalait jusqu'en 2004 – avant l'entrée en vigueur de la loi – à savoir : chacun soutient le secteur du cinéma selon son bon vouloir et ses possibilités financières.

La disparition du Fonds cantonal a posé des problèmes à l'Etat qui s'en servait pour soutenir le NIFFF conjointement avec les villes. Cette disparition, ajoutée aux difficultés financières que rencontre le Canton et à la nécessité pour lui de réduire ses dépenses, a conduit le Service cantonal de la culture à s'interroger sur la hauteur de son aide future au Festival. A l'instar des Villes, ce service doit en effet dès cette année soutenir à nouveau directement non seulement le NIFFF mais également la Fondation romande en faveur du cinéma (Cinéforum), Passion Cinéma, La Lanterne magique, Les étranges nuits du cinéma, Road Movie et plusieurs autres manifestations cinématographiques, avec une attribution budgétaire annuelle totale inférieure à 200'000 francs. Cette somme apparaît clairement insuffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins, sachant notamment que l'Etat s'est engagé vis-à-vis des autres cantons romands à contribuer à hauteur de 110'000 francs au budget annuel de Cinéforum. Dans ces conditions, les inquiétudes nourries par les auteurs du postulat paraissent légitimes.

3. Une solution transitoire grâce au reliquat de la fortune du Fonds cantonal

Toutefois, dans le prolongement de l'intervention du groupe socialiste, la Ville de Neuchâtel a participé en 2014 à une rencontre réunissant le conseiller d'Etat responsable de la culture ainsi que le directeur de la culture de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette séance a abouti à un accord garantissant au NIFFF un soutien cantonal quasi-inchangé pour 2015 et 2016 (voir chiffres ci-dessous). Les Villes ont accepté que l'Etat utilise le reliquat de la fortune du Fonds pour faire face à ses obligations. Une solution dans le sens des auteurs du postulat a donc été trouvée pour le court terme.

4. Convention entre l'Etat et la Ville en préparation

Le NIFFF bénéficie également de l'aide de l'Office fédéral de la culture (OFC). Ce soutien lui est garanti jusqu'en 2016 également mais est en train d'être renégocié pour les années 2017 et suivantes. Sachant que

l'OFC fondera sa décision notamment sur l'aide financière que les autres collectivités publiques (Ville et Canton) apporteront au festival, il nous est apparu important de reprendre langue rapidement avec l'Etat pour envisager ensemble le futur financier du NIFFF, à moyen et long termes. C'est la raison pour laquelle la Direction de la culture, après avoir négocié avec succès une solution transitoire pour les années 2015 et 2016, s'est à nouveau adressée au conseiller d'Etat en charge de la culture pour l'inviter à discuter d'une solution commune Ville-Etat qui permette au NIFFF de poursuivre son développement dans la sérénité. Nous avons sollicité en juin 2015 une entrevue à ce sujet avec le chef du Département qui nous a reçus le 19 octobre 2015. Lors de cette séance, nous lui avons fait part de la nécessité de donner un signal clair à l'OFC quant à la solidité, à la pérennité et à l'importance du soutien financier du Canton et de la Ville de Neuchâtel au NIFFF. Nous l'avons par ailleurs rendu attentif à l'opportunité d'apporter des garanties aux organisateurs du festival quant à notre soutien futur de façon à les rassurer. Le chef du Département a entendu nos arguments et les a faits sien. Il est entré en matière sur la conclusion d'une convention de trois ans (2017 à 2019) passée entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel, garantissant au NIFFF un soutien direct des collectivités publiques cantonale et communale au moins égal à celui qu'il touche actuellement, soit 200'000 francs. L'aide financière apportée par l'Etat au NIFFF relevant de deux départements (DJSC par le service de la culture et DEAS par le Fonds du tourisme), le chef du département souhaite toutefois que ladite convention soit signée par le Conseil d'Etat. Pour la Ville, il reviendra à notre Conseil de la parapher.

5. Rencontre avec la directrice de l'Office fédéral de la culture

Afin de bien faire comprendre à l'Office fédéral de la culture combien le NIFFF est important pour Neuchâtel, nous avons rencontré en date du 25 septembre 2015 la directrice de cet office à qui nous avons rappelé que le soutien total de la Ville au NIFFF était bien supérieur à celui que lui apporte l'OFC. La règle informelle qui prévaut à Berne en la matière est la suivante : la subvention de l'OFC ne devrait pas être supérieure à celle de la Ville ni à celle du Canton qui abritent un festival. Le compte y est puisque le montant de 290'000 francs garanti par la Ville au NIFFF est plus élevé que les 150'000 francs que lui verse l'OFC. Augmenté des 100'000 francs de l'Etat (voir chiffres ci-dessous), ce montant demeure plus élevé que les 300'000 francs de

subventions Ville + Etat exigé par l'OFC sur la base de la règle un tiers, un tiers, un tiers. La directrice de l'OFC en a convenu et nous a fait part de l'importance que la section cinéma de l'OFC reconnaissait au NIFFF, festival novateur qui a trouvé sa place parmi les autres festivals de cinéma importants en Suisse.

6. Aspects financiers

Pour mémoire, les différents soutiens accordés par la Ville de Neuchâtel au NIFFF en 2015 se fondent sur les rapports de 2011 et de 2013 sur la politique culturelle (11-016 et 13-005) et de 2013 sur l'abrogation de la taxe sur les spectacles (13-008) approuvés par votre Autorité et se détaillent ainsi:

<u>Subvention régulière :</u>	100'000 francs
-------------------------------	----------------

Autres soutiens :

Prix de la Ville au vainqueur de la compétition internationale :	10'000 francs
--	---------------

Soutien au Symposium Imaging the futur organisé par le NIFFF :	5'000 francs
--	--------------

Soutien au concours de création de jeux vidéo organisé par le NIFFF :	15'000 francs
---	---------------

Soutien en prestations diverses et prises en charge de loyers (prise en charge de la location du Théâtre du Passage et des prestations en nature fournies par les services de la Ville dans le Jardin anglais) :	30'000 francs
--	---------------

Subvention pour l'organisation de la NIFFF Invasion (présence du Festival au centre-ville et open air gratuit sur les Jeunes-Rives) :	130'000 francs
---	----------------

Total	<u>290'000 francs</u>
-------	------------------------------

Soutiens fédéral, cantonal et communal directs au NIFFF de 2013 à 2016 (en francs)

	2013	2014	2015	2016
Office fédéral de la culture	120'000	150'000	150'000	150'000
Canton NE par le Service de la culture (et le Fonds cantonal jusqu'en 2014)	100'000	100'000	60'000	63'000
Canton NE Promotion économique	50'000	50'000	40'000	30'000
Ville de Neuchâtel	50'000	50'000	100'000	100'000
Total	320'000	350'000	350'000	343'000

7. Conclusion

Au vu du retentissement médiatique et culturel du NIFFF sur le plan international ainsi que de ses retombées économiques favorables pour notre région (notamment aussi en termes de nuitées hôtelières et de recettes liées à l'économie touristique), notre Conseil considère ce festival comme l'une des manifestations culturelles les plus importantes ayant lieu à Neuchâtel. Nous ferons dès lors tout ce qui est en notre pouvoir pour en garantir non seulement la pérennité mais également le développement dans les années à venir. L'effort que nous consentons en faveur du NIFFF est conséquent mais ne saurait suffire à lui seul à assurer son avenir financier. La Ville de Neuchâtel a besoin pour ce faire de la collaboration des autres collectivités publiques. C'est pourquoi nous sommes intervenus en faveur du Festival auprès de la Confédération et du Canton et que nous allons négocier puis signer avec l'Etat une convention qui garantisse au NIFFF un soutien à moyen terme au moins équivalent à celui qu'il touche aujourd'hui de nos deux collectivités. Une telle convention devrait être à même de permettre au NIFFF de poursuivre son expansion dans l'intérêt de la culture, de la ville et de l'ensemble de la région.

Sur la base des démarches effectuées par le Conseil communal et des informations fournis à votre Autorité, nous vous proposons Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information et de classer le postulat no 172 (13-502) du groupe socialiste.

Neuchâtel, le 2 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol